

# Transition énergétique

## CEE: un «Coup de pouce Thermostat» en faveur des ménages...

Arrêté (NOR: TRER2014588A) du 10 juin 2020

JO du 24 juin 2020

**A RETENIR** Un arrêté rend applicable, au 25 juin 2020, le dispositif «Coup de pouce Thermostat avec régulation performante». Il s'agit d'inciter à l'installation, dans les logements dotés de systèmes de chauffage individuel, de thermostats programmables afin de diminuer la consommation et la facture énergétiques. **Les signataires de la charte du même nom devront offrir aux ménages propriétaires ou aux bailleurs une prime d'au moins 150 € par logement**, et l'installation devra être réalisée par un professionnel conformément à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-118 «Système de régulation par programmation d'intermittence». Les signataires se verront allouer un montant de certificats d'économies d'énergie (CEE) bonifié de 27 300 kWh Cumac par logement équipé pour les opérations engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.